

Le suicide

du brigadier Bassery

LE DÉSPOIR DU SOUS-OFFICIER. — SA DERNIERE LETTRE. — LA FUITE DU VOLEUR.

Paris, 9 janvier. — Nous avons hier, sommairement, relaté en Dernière Heure, le suicide du brigadier Bassery qui avait été victime d'un vol de douze mille francs à Vincennes. Voici sur la tragédie fin du malheureux soldat des détails nouveaux.

A la suite du vol de douze mille francs dont Bassery avait été victime de la part du soldat Morlier, d'Escadron, l'autorité militaire de Vincennes se livra à une enquête, lorsque brusquement, le bruit se répandit que la victime de cette soustraction, le brigadier Bassery, venait de se suicider dans la cellule où il avait été enfermé pour avoir passé la nuit hors du quartier sans permission.

La nouvelle était d'autant plus inattendue que le désespéré, qui, pour son escapade, n'était passible que de quelques jours de prison, n'avait jamais manifesté la moindre intention d'en finir avec la vie.

Cependant, cette position et aussi sans doute la perte de son argent avaient paru affecter profondément le jeune homme, qui se renferma dans un mutisme complet.

Samedi matin, à onze heures, un cavalier lui apporta une gamelle de soupe, à laquelle il ne toucha point. Après le départ du militaire, le prisonnier enleva, sur une longueur de 1 mètre 50 environ, la cordelette qui entourait sa palissade; il prit un seau qui renfermait et put ainsi s'échapper par une petite grille formant un passage, où il fit l'une de ses extrémités de la cordelette. Cela fait, il se pendit. Lorsque le cavalier revint chercher la gamelle, il découvrit le corps du brigadier se balançant dans le vide.

L'alarme fut aussitôt donnée; le matériel des logis de garde accourut et trancha le lien, tandis que l'on avisait le médecin-major Charpentier.

Pendant plus d'une heure, ce dernier pratiqua les tractions de la langue et fit des inhalations d'oxygène, mais en vain, le mort avait fait son œuvre.

Les adieux de Bassery à son amie
Dans les poches du désespéré, on trouva deux billets de banque de cent et de cinquante francs, dix-huit francs en monnaie et la lettre suivante adressée à Mlle Marie-Louise Chanoine, 77, avenue de la République, à Vincennes.

Ma chère Louise,
Aujourd'hui, me voyant en prison, j'ai maux en finir avec la vie. Je te laisse les quelques sous qui me restent; surtout, ma chère Louise, pardonne-moi, je t'en prie, d'envoyer mes plus tendres baisers.

Octave BASSERY.

CE QU'ON DIT A LA CASERNE
Les camarades du brigadier donnent les meilleurs renseignements sur lui : — Bassery, dit l'un d'eux, était un très estimé de tous. C'était un garçon très doux, très sensible, très bon, et n'étant pas susceptible à la fatigue, il se faisait précéder aux patrouilles, même aux heures les plus rigoureuses, avec qui il dissipait la majeure partie de son argent. Les parents devaient être riches, car il recevait souvent de bons mandats et il passait son temps sur le pied de 300 francs par mois. Quant au vol, des 12.000 francs, le cavalier Nortier, était un apache à Monteur et voleur, et avait fréquemment un collier et un bracelet de diamants, il se faisait précéder par un domestique de faire 600 francs de prison.

A LA RECHERCHE DE NORTIER
Les recherches entreprises pour retrouver le cavalier Nortier, n'ont pas encore abouti. Cependant, l'arrestation de ce dernier ne peut tarder. L'enquête habilement menée par M. Gaubert a permis de constater que le voleur n'avait pas quitté Paris, comme on l'avait cru tout d'abord. Après avoir commis son vol, Nortier s'est rendu dans un garni de la rue du Fermeil, où il voulait louer une chambre pour la nuit. Le garni d'hôtel, qui connaissait le cavalier, lui demanda s'il avait des bijoux, et sur sa réponse négative, il se refusa à le recevoir.

— Rentrez au quartier, lui dit-il, tu feras bien mieux.

Non riposta Nortier, j'ai un billet de cent francs à dépenser (sic) et si tu veux, je t'emmène aux Italiens.

Le garçon accepta, et tous deux firent la fête dans les cafés de nuit du 17^e arrondissement, où Nortier changea plusieurs fois de lieu.

Le garçon quitta Nortier vers sept heures pour rentrer à Vincennes. Quant à Nortier il continua à faire la fête.

Les entreprises de l'abbé Villiers
On perquisitionne au « Bistrot »
Paris, 9 janvier. — En vertu d'une commission rogatoire du Parquet d'Auxerre, M. Albanel, juge d'instruction, a chargé M. Poncet, commissaire de police aux délégations judiciaires, de procéder, hier matin, à une perquisition dans les bureaux du journal « Le Bistrot », 196, rue de Richelieu.

Les bureaux étaient fermés, mais la concierge avait les clés en l'absence de tout personnel.

Le magistrat a saisi des documents concernant la constitution et le fonctionnement du journal. Le coffre-fort était vide de tout argent. La perquisition a duré de neuf heures à midi et demi, et M. Rey, directeur du journal, se présenta pendant l'opération judiciaire.

M. Poncet a également saisi la correspondance adressée au curé d'Irancy.

Un bandit de grand chemin
Dévalisait les voyageurs avec la complicité d'un albergiste
De Mans, 9 janvier. — Julien Herodé, 37 ans, domicilié à Bernay-en-Champagne, se prétendait charpentier. En réalité, c'est un détraqueur de grandes routes. Il a

déjà subi de nombreuses condamnations. En 1907, la Cour d'assises de la Sarthe lui infligeait 5 ans de prison pour vol à main armée.

Herodé avait établi son quartier général dans un café borgne de Bernay en Champagne, dont le patron, Henri Mulet, n'appartenait pas, lui non plus à la meilleure société, car il a déjà encouru trois condamnations.

Lorsque Julien Herodé avait constaté que certain consommateur avait le portemonnaie bien garni, il le suivait à la sortie du café et le dévalisait purement et simplement.

En dernière victime fut un vieillard de 52 ans, nommé Louis Manel, qui roua de coups et blessa grièvement en le menaçant de le tuer s'il ne lui remettait pas sa bourse. M. Manel est encore à l'hôpital; on craint pour sa vie.

Le tribunal correctionnel du Mans vient d'infirmer trois ans de prison à Julien Herodé. Le cabaretier Mulet, qui paraît l'avoir aidé dans quelques-unes de ses expéditions, a été, malgré ses protestations d'innocence, condamné à quatre mois d'emprisonnement.

La crise du colin en Catalogne
Madrid, 9 janvier. — Le général Weyler, gouverneur de Catalogne, en sortant du palais royal, a déclaré que dans sa longue entrevue avec le roi, il avait exposé son impression favorable sur l'état de la Catalogne. Il ne redoute pas la grève générale ni de complications avec les ouvriers, mais craint la fermeture de fabriques par suite de la crise des fabricants qui souffrent de l'exercice de production qu'ils ne peuvent pas couvrir.

La crise du colin continue, en effet, à Barcelone, menaçant de provoquer un lock-out. Les sections locales des fabricants réunies hier pour examiner l'opportunité de sa dissolution, a décidé sa continuation, mais elle suspend les primes à l'exportation.

Un gramme de radium pour 4.000 francs
Vienna, 9 janvier. — Le bureau de vente de radium, installé par l'Etat à Vienne, depuis un an et pour tout un continent, se voit de réserves pour lequel il demande 400.000 couronnes (500.000 francs). Les propositions lui ont été faites sur la base de 100 couronnes.

Actuellement, on a presque fini de préparer le radium, lequel sera vendu également à Vienne.

On espère produire aussi, à Joachimstal, l'actinium et le polonium.

Lair relégué en prison
Toulon, 9 janvier. — L'inspecteur de police de Toulon, M. Laffont, a saisi un individu qui se faisait passer pour un journaliste et qui avait écrit par un de ses amis, un article dans lequel il était question de la mort de M. Laffont, sur un article de presse. L'individu a été relégué en prison.

La nouvelle pass
Paris, 9 janvier. — Le ministre de la Justice a décidé de modifier le projet de loi sur la nouvelle pass, en ce qui concerne le montant de la taxe.

La tenue rouge de Roblot
Mull' aurait commis des crimes en France
Gouvaix, 9 janvier. — Les autorités locales s'occupent des antécédents de Roblot, un individu qui assasina quatre personnes au terme de Roblot, à l'instigation d'un individu qui Mull' avait précédemment accusé de crimes.

Les prochaines élections législatives
Dans le Var
Draguignan, 9 janvier. — M. Pélissier, député de la deuxième circonscription de Draguignan, a été élu député au Parlement.

La rentrée des Chambres
AU PALAIS BOURBON
Paris, 9 janvier. — Ainsi que le présent la Constitution, c'est mardi prochain que le Parlement reprendra ses travaux pour la session ordinaire de 1910.

Cette année encore, c'est M. Louis Passy, député de la Seine, qui occupera le fauteuil présidentiel en vertu du privilège de l'âge, en attendant la constitution du bureau définitif.

Les secrétaires d'âge seront vraisemblablement les mêmes qu'en dernier et MM. Merle, René Besnard, Chautemps, etc., etc., figureront au bureau provisoire.

Rien ne paraît devoir être changé dans la constitution du bureau définitif qui sera élu après que le doyen d'âge aura prononcé l'allocution traditionnelle.

C'est M. Henri Brisson qui présidera la nouvelle session assisté comme par le passé de MM. Berteaux, Etienne, Clémentel et Dubief.

Les trois questeurs, MM. Saunier, Pajot et Chapuis, seront réélus ainsi que les secrétaires anciens.

Quant à l'ordre du jour de la Chambre, il comporte avant toutes choses, la discussion du budget qui ne prendra fin que vers les premiers jours de mars.

Il reste, en effet, à examiner les budgets du travail, de l'instruction publique, des travaux publics, des postes et des télégraphes, des colonies, de la guerre, de la marine, et, finalement, la loi de finances.

Plusieurs interpellations seront notamment au cours de cette dernière session, notamment celles qui touchent aux questions sco-

laires qui ont été jointes au budget de l'instruction publique.

AU PALAIS DU LUXEMBOURG
Au Sénat, l'élection du bureau n'aura lieu, selon l'usage, que jeudi. On ne prévoit que très peu de modifications. M. Lintilhac a été désigné par la gauche démocratique comme candidat à la vice-présidence; il aurait, dit-on, pour concurrent M. Maurice Faure. M. Couyba remplacera comme secrétaire M. Vieu.

Enfin il y aura lutte pour un des postes de questeur entre M. Bonnevillain-Sibour, questeur sortant, et M. Gustave Rivet.

Au cours de cette session, le Sénat aura surtout à achever la première lecture de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes et à voter le budget et le tarif général des douanes révisé.

LE CHANGEUR BECKERT
CONDAMNÉ A MORT
La Cour confirme le premier jugement
Berlin, 9 janvier. — On télégraphie de Santiago de Cuba que la Cour d'appel vient d'avoir à juger de nouveau le cas de l'ancien changeur de la rue de Valenciennes, en cette ville, le jeune Beckert, reconnu coupable d'assassinat. On se rappelle que Beckert avait assassiné le domestique de la légation, puis avait habillé le cadavre avec ses propres vêtements et, après avoir dévalisé le coffre-fort d'une somme assez importante, avait mis le feu à l'immeuble et pris la fuite.

La colonie étrangère, croyant le jeune changeur mort d'assassinat, s'apprêtait à lui faire de solennelles funérailles quand certains soupçons furent éveillés. L'immolation du domestique de l'ambassade, Beckert, qui avait pu fuir le temps de l'assassinat, fut arrêté peu de jours après et condamné à la peine de mort en première instance. C'est ce jugement que la Cour d'appel vient de confirmer. Mais Beckert espère encore de présenter avec succès un recours en cassation.

DANS LA REGION
A MARCO-EN-BARCEUL
Terrible accident de tramway
Un employé de tramway à une jambe broyée sous un car Meny

Un terrible accident de tramway, dont la nouvelle est parvenue à Barcelone, s'est produit dans la soirée de dimanche sur la ligne de Barcelone à Martorell, face au boulevard de la République. Un tramway de la Compagnie des Tramways de Barcelone, qui se dirigeait vers Martorell, a heurté un homme, âgé de 42 ans, habitant à Martorell, qui se trouvait dans le tramway. L'homme a été tué sur le coup.

M. Sarrault, député de la Seine, a été tué par un tramway, le 14 novembre 1907. Le tramway a été arrêté par un obstacle, et M. Sarrault a été projeté à terre. Il a été transporté à l'hôpital, mais il est mort quelques heures après.

LE MEURTIERIER
L'habitant d'un village de la région de Barcelone, qui se livrait au métier de meurtierier, a été arrêté par la police. Il a été condamné à la prison pour un crime commis dans sa profession.

LETTAT DE LIARUF EST DESESPERE
L'habitant d'un village de la région de Barcelone, qui se livrait au métier de lettat, a été arrêté par la police. Il a été condamné à la prison pour un crime commis dans sa profession.

Dans les P. T. T.
LE MEETING DES SOUS-AGENTS
Paris, 9 janvier. — Les sous-agents des P. T. T. ont tenu un meeting afin de discuter une fois de plus le projet Chautard.

Le projet qui, après de multiples démarches des intéressés, a été de nombreuses modifications, n'a pas encore satisfait les sous-agents.

Ceux-ci ont donc discuté longuement sur l'initiative à tenir.

Rendez-vous avait été pris rue Blomet, président Barbut; place d'Italie, président Cas et rue de Valenciennes, président Bordères, secrétaire général du syndicat.

A l'unanimité, l'ordre du jour suivant a été adopté.

LES OUVRIERS DES P. T. T.
Paris, 9 janvier. — Les ouvriers des lignes des P. T. T. ont tenu dans la grande salle de la Bourse du Travail leur assemblée générale.

Après une longue discussion, la réunion a approuvé les différents rapports relatifs à la situation morale et financière, ainsi que les divers moyens proposés pour obtenir des améliorations que les ouvriers des P. T. T. ne désespèrent pas d'obtenir.

Blessé à coups de revolver par un fou
Paris, 9 janvier. — Un ouvrier menuisier, Charles Léonard, 40 ans, demeurant rue de Charonne, se rendait hier soir chez son frère qui habite rue de Terre-Neuve. A quelques pas du domicile de ce dernier, il entendit le bruit de deux détonations d'arme à feu et s'affaissa; il venait d'être atteint à la suite d'une balle de revolver à la cuisse gauche.

Des passants transportèrent le blessé dans une pharmacie voisine, tandis que des agents arrêtaient un individu qui, un revolver à la main, se tenait sous une porte cochère.

Le meurtrier fut conduit au commissariat du quartier de Charonne. L'A. n. reconnut qu'il était atteint d'aliénation mentale.

C'est un journalier, Louis Vignon, demeurant rue de la Roguette. Il a été envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt.

Il est à l'hôpital Thonon.

DERNIERE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LA TRAGEDIE du quartier St-Merry

MORT DE L'AGENT DERAY. — L'IDENTITE DE L'AGASSE EST CONNUE.

Paris, 9 janvier. — Le gardien de la paix Charles-Gabriel Deray, blessé dans les circonstances que nous relatons longuement d'autre part, est mort à l'Hôtel-Dieu vers cinq heures, des suites de ses nombreuses blessures.

Le malheureux laissait une femme et une fillette de 13 ans.

Ses obsèques auront lieu aux frais de la ville de Paris.

A L'HOTEL-DIEU
A l'Hôtel-Dieu, on donne les nouvelles suivantes des blessés :

Le gardien de la paix Lucius Pournès, âgé de 34 ans, né à Puy-lauroux (Tarn), marié et père d'un enfant de sept ans, a reçu une balle au bras gauche. Son état est satisfaisant que possible.

L'agent Pierre Doulet a reçu une balle au ventre et un coup de couteau à la main gauche; quant à son collègue Jules Vandon, il a été blessé au bras droit. Leur état n'inspire aucune inquiétude.

M. Hauret, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, s'est rendu ce matin à l'Hôtel-Dieu pour rendre de la part du président du conseil, des nouvelles aux blessés. Il a chargé M. le préfet de police d'être auprès des familles des agents, l'interprète de ses sentiments de vive sympathie.

M. le garde des sceaux, ministre de la justice, a également chargé M. Léprieux de la même mission.

En présence de M. Laurent, secrétaire général de la préfecture; de M. Tourny, chef de la police municipale et de son secrétaire, M. Léprieux, le corps du gardien Deray a été placé, vers dix heures, sur un brancard et transporté à la Morgue. Le docteur Socquet a procédé à son autopsie.

LES RECRETS DU BANDIT
M. Drapier, juge d'instruction, a interrogé Lillien à l'Hôtel-Dieu. Comme le magistrat lui annonçait qu'une de ses victimes, Deray, venait de succomber, le bandit bandit s'écria : « Tant mieux je regrette bien qu'il n'y en ait pas davantage. »

A cette réflexion du juge : « Vous ne me paraissiez pas avoir une tête bien solide », l'apache répliqua : « En effet, j'ai une tête de trop. »

LETTAT DE LIARUF EST DESESPERE
L'habitant d'un village de la région de Barcelone, qui se livrait au métier de lettat, a été arrêté par la police. Il a été condamné à la prison pour un crime commis dans sa profession.

Dans les P. T. T.
LE MEETING DES SOUS-AGENTS
Paris, 9 janvier. — Les sous-agents des P. T. T. ont tenu un meeting afin de discuter une fois de plus le projet Chautard.

Le projet qui, après de multiples démarches des intéressés, a été de nombreuses modifications, n'a pas encore satisfait les sous-agents.

Ceux-ci ont donc discuté longuement sur l'initiative à tenir.

Rendez-vous avait été pris rue Blomet, président Barbut; place d'Italie, président Cas et rue de Valenciennes, président Bordères, secrétaire général du syndicat.

A l'unanimité, l'ordre du jour suivant a été adopté.

LES OUVRIERS DES P. T. T.
Paris, 9 janvier. — Les ouvriers des lignes des P. T. T. ont tenu dans la grande salle de la Bourse du Travail leur assemblée générale.

Après une longue discussion, la réunion a approuvé les différents rapports relatifs à la situation morale et financière, ainsi que les divers moyens proposés pour obtenir des améliorations que les ouvriers des P. T. T. ne désespèrent pas d'obtenir.

Blessé à coups de revolver par un fou
Paris, 9 janvier. — Un ouvrier menuisier, Charles Léonard, 40 ans, demeurant rue de Charonne, se rendait hier soir chez son frère qui habite rue de Terre-Neuve. A quelques pas du domicile de ce dernier, il entendit le bruit de deux détonations d'arme à feu et s'affaissa; il venait d'être atteint à la suite d'une balle de revolver à la cuisse gauche.

L'EGLISE contre la Laïque

UN INCIDENT DANS LE JURA. — LES PARENTS BRULENT LES MANUELS D'HISTOIRE.

Saffoz (Jura), 9 janvier. — L'histoire de France de Gauthier et Deschamps est en usage depuis plusieurs années à l'école mixte de Saffoz.

Le desservant, à plusieurs reprises, a annoncé du haut de la chaire qu'il ne donnerait pas la première communion aux enfants qui se serviraient de ce livre.

Résultat, les parents ont brûlé le livre de Gauthier et Deschamps.

Les élèves des cours moyens et supérieurs étant obligés d'avoir un manuel entre les mains et ne l'ayant plus, ont été renvoyés pour trois jours par l'institutrice.

LA DEFENSE DE LA LAIQUE
Les délégations cantonales de l'arrondissement de Paris se réunissent pour la défense de l'Ecole.

Reims, 9 janvier. — Cet après-midi a eu lieu la réunion constitutive de l'Union des délégations cantonales pour l'arrondissement de Reims, fondée pour soutenir les instituteurs contre les attaques du parti clérical.

A 4 heures, a eu lieu au cirque une conférence de M. Pozzy, député, qui a traité la lutte de l'Eglise contre l'école laïque.

Parlant des pères qui interdisent à leurs enfants l'usage des manuels condamnés, M. Pozzy voudrait qu'on leur retirât leurs droits civiques et politiques. Il a conclu en disant que le parti qui a condamné la séparation des Eglises et de l'Etat sera assez fier pour opérer la séparation de l'Eglise et de l'Ecole.

Sur la tombe de Louise Michel
Paris, 9 janvier. — A l'occasion du cinquième anniversaire de la mort de Louise Michel, le comité qui s'est formé en vue de lui élever un monument a invité les amis de la propagandiste à se rendre au cimetière de Levallois, sur sa tombe surmontée d'un buste avec cette inscription : « A notre bonne Louise, qui ne connut que la misère et la prison. »

Un grand nombre de socialistes et de libéraux-penseurs répondirent à l'appel du comité. Deux discours furent prononcés au cimetière par des militants qui rappelaient la vie de la « Vierge Rouge ». Des couronnes d'immortelles ont été déposées sur sa tombe.

M. Sarrault à Carcassonne
Carcassonne, 9 janvier. — M. Sarrault a prononcé aujourd'hui un discours dans un meeting organisé par la Fédération radicale et radical-socialiste. Il a annoncé qu'il serait candidat à Lezignan aux prochaines élections législatives.

Sa candidature a été acclamée.

Les garçons épiers manifestent
Plusieurs étages saccagés
Paris, 9 janvier. — A sept heures du soir, une soixantaine de garçons épiers ont cambardé l'étage d'une épicerie, 53, boulevard Saint-Marcel, et ont causé pour environ un millier de francs de dommages.

Les mêmes garçons épiers ont, à l'aide de bouteilles prises à l'étage, brisé quatre glaces à la devanture d'une autre épicerie, 68, boulevard Saint-Marcel.

D'autres manifestations du même genre ont encore eu lieu sur divers points de Paris. Quelques arrestations ont été opérées.

LE RUBAN ROUGE
La promotion du ministère du Commerce
Paris, 9 janvier. — Par décret rendu sur la proposition de M. Jean Dupuy, ministre du commerce, sont promus ou nommés dans l'Ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier : MM. David-Ménest, manufacturier, Paris; Grandgeorge, filateur, Paris.

Au grade de chevalier : MM. Astruc, Paris; Belmeur, Paris; Calmettes, Paris; Fauroux, Toulouse; Félix, Besançon; Gontard, Grenoble; Lambert, Marseille; Nahon, Mielville; Hahn, Paris; Robandy, Cannes; Courcel, Paris-sur-Mer; Dussaut, Paris; Guillet, Paris; Schumann, Paris; Moine, Paris.

LA TRAITE DES BLANCHES
La sûreté arrête un habile trafiquant
Paris, 9 janvier. — Les inspecteurs du service de la sûreté ont mis à la disposition de M. Dupuy, commissaire de police du quartier des Grandes-Carrières, ont arrêté hier le nommé Georges-Ferdinand Bacon-Cazeneuve, 51 ans, qui se livrait à la traite des blanches.

Bacon-Cazeneuve, toujours étiqueté comme étant porteur de blanc, se faisait présenter en province à des dames veuves ayant une ou plusieurs filles. Il devenait rapidement l'amant de la mère, puis, ayant persuadé que sa ou ses filles avaient de grandes dispositions pour le théâtre, il envoyait celles-ci en Amérique où, prétendait-il, un directeur de théâtre de ses amis les engageait rapidement, mais en, en réalité, elles étaient recueillies par des tenanciers de maisons closes.

LA GREVE tragique de Graulhet

LES PATRONS FONT DES CONCESSIONS — ON ESPERE UNE DETENTE.

Graulhet, 9 janvier. — Le lieutenant-colonel Filly, du 115^e régiment d'infanterie, est arrivé cet après-midi pour prendre le commandement des troupes actuellement à Graulhet.

Les grévistes avaient arrêté un chargement de peaux appartenant à une usine située hors du rayon de la grève. Mais les charretiers ayant produit un sauf-conduit du comité de grève, ils ont pu continuer leur route sans incident.

Le préfet continue à prendre des mesures préventives.

Les commissions patronale et ouvrière ont eu, cet après-midi, une entrevue. Les patrons déclarent d'accorder l'augmentation de 25 centimes demandée pour le salaire des femmes mais ils ont refusé de pouvoir discuter aucune autre proposition.

Cependant, sur l'intervention du préfet, 34 ont consenti à soumettre, jeudi, à leurs collègues une proposition de curriers relative à un contrat collectif du travail.

Les vœux des mutualistes
Paris, 9 janvier. — Une réunion des sociétés de secours-mutuels affiliées à la Fédération des sociétés de retraite de France, s'est tenue à Paris, sous la présidence de M. Deschamps.

Les assistants ont examiné les amendements proposés à l'article 3 du projet des retraites ouvrières. Ils ont entendu les explications de MM. Ribot et Tournon, et de M. Mathis.

Un ordre du jour a été voté formulant des objections au système du précompte patronal et demandant que si ce système est voté par le Parlement il soit organisé de façon à assurer la liberté de choix du travailleur et à lui être rendu le versement direct de ses cotisations à la société de secours mutuels.

Grave déraillement en Belgique
DIX BLESSES
Anvers, 9 janvier. — Un déraillement s'est produit sur la ligne du train vicinal allant d'Eschkeren à Merssem.

Une dizaine de personnes ont été blessées plus ou moins grièvement.

Les scandales russes
Le colonel de Giers, proche parent de M. Stolypine est arrêté
Saint-Petersbourg, 9 janvier. — Le journal « Rjetsa » raconte que le colonel de Giers, un proche parent de M. Stolypine, vient d'être arrêté et transporté à Moscou, sous une sévère escorte. M. de Giers était en son temps intendant de corps et il est accusé d'avoir détourné pendant deux ans, plus de quatre cent mille francs. En même temps, un grand nombre d'employés subalternes de l'intendance ont été arrêtés.

On pense que d'autres arrestations sont imminentes. Le soubrette Gari est chargé de la révision des comptes et il y procède avec une grande activité; en conséquence, l'effroi est général parmi cette catégorie de fonctionnaires bons vivants.

La santé de la reine de Hollande
La Haye, 9 janvier. — La reine Wilhelmine a quitté le château de Loo et s'est installée au Palais de La Haye, pour les mois d'hiver.

L'état de santé de la reine est excellent. Le bruit qui avait couru, il y a quelques temps, que la reine se trouvait dans une situation inquiétante, est, semble-t-il, aujourd'hui confirmé.

Un bal a eu lieu à la Cour avant-hier. Pendant un bal à durée, la reine est demeurée assise, semblant redouter la moindre fatigue.

La petite princesse Juliana, qui aura bientôt un an, est, elle aussi, en bonne santé.

UN TISSAGE EN FEU
Dieppe, 9 janvier. — Cette nuit, à Brancly, un tissage a été détruit par un incendie.

Les pertes s'élevaient à plusieurs centaines de mille francs.

On ignore les causes du sinistre.

Un tamponnement à Chartres
Paris, 9 janvier. — Un tamponnement s'est produit dimanche matin vers neuf heures, entre deux trains de marchandises, sur la ligne de Paris au Mans, près de la gare de Chartres. Deux wagons de queue ont déraillé et ont été broyés.

Les trains ont subi, par suite de cet accident, un retard assez important.

LA MYSTIFICATION POLAIRE
Cook se défend et va produire des documents nouveaux
Copenhague, 9 janvier. — Le secrétaire du docteur Cook, a déclaré avoir reçu une lettre de l'explorateur dans laquelle celui-ci lui indiquait, sous le sceau du secret, son adresse actuelle. La lettre ajoute que les carnets de notes originaux de Cook sont en route pour Copenhague.

Le bruit court, d'autre part, que Mme Cook va arriver à Copenhague et que le docteur Cook lui-même est parti pour le Groenland à bord d'une baleinière, pour aller chercher à Etah les documents qu'il y a laissés.

Toutes Nouvelles
Macon, 9 janvier. — Un teinturier nommé Vacher, âgé de 37 ans qui, depuis neuf ans vivait maritalement avec une femme, Céline D..., âgée de 40 ans, ayant trouvé celle-ci en compagnie d'un chiffonnier, Joanny T..., âgé de 33 ans, a grièvement blessé celui-ci et tué sa maîtresse.

La Rochelle, 9 janvier. — La nuit dernière, des cambrioleurs ont pénétré dans l'église d'Angoulins-sur-Mer et y ont volé plusieurs objets dont une statue.